



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CRAEC
7 MAI 2026

Sommaire

1. Bilan national MAEC surfaciques
2. Bilan régional MAEC surfaciques
3. Bilan départemental MAEC surfaciques
4. Focus mesures PRA
5. Bilan animation
6. Bilan contrôle ASP
7. MAEC surfaciques en 2026
8. MAEC surfaciques en 2027
9. Les AAEC

1. Bilan national MAEC surfaciques campagne 2023 et 2024

Hexagone – MAEC	2023	2024
Nombre d'exploitations	20 387	5 515
Nombre d'engagements	30 468	12 112
Surface engagée (5 ans)	1 174 150 ha	338 719 ha
Montants engagés (5 ans)	854 392 260 €	287 144 860 €

Au total, pour les MAEC en Hexagone, 1,141 Md€ engagé en MAEC du PSN

2. Bilan régional MAEC surfaciques campagne 2023, 2024 et 2025

Montant engagé	AURA
2023	42 092 367 €
2024	38 903 120 €
2025	3 652 150 €

Nbr engagements	AURA
2023	1840
2024	2591
2025	217

Taux de contractualisation : c'est l'écart entre les prévisions de contractualisation et les engagements :

- 48 PAEC en 2023 : 62 %

Prévisions de contractualisation : 67,8 M€

Réalisés : 42,09 M€

MAEC non contractualisées : 16M€

- 54 PAEC en 2024 : 85 %

Prévisions de contractualisation : 45,5 M€

Réalisés : 38,9 M€

MAEC non ouvertes : 5,6M€

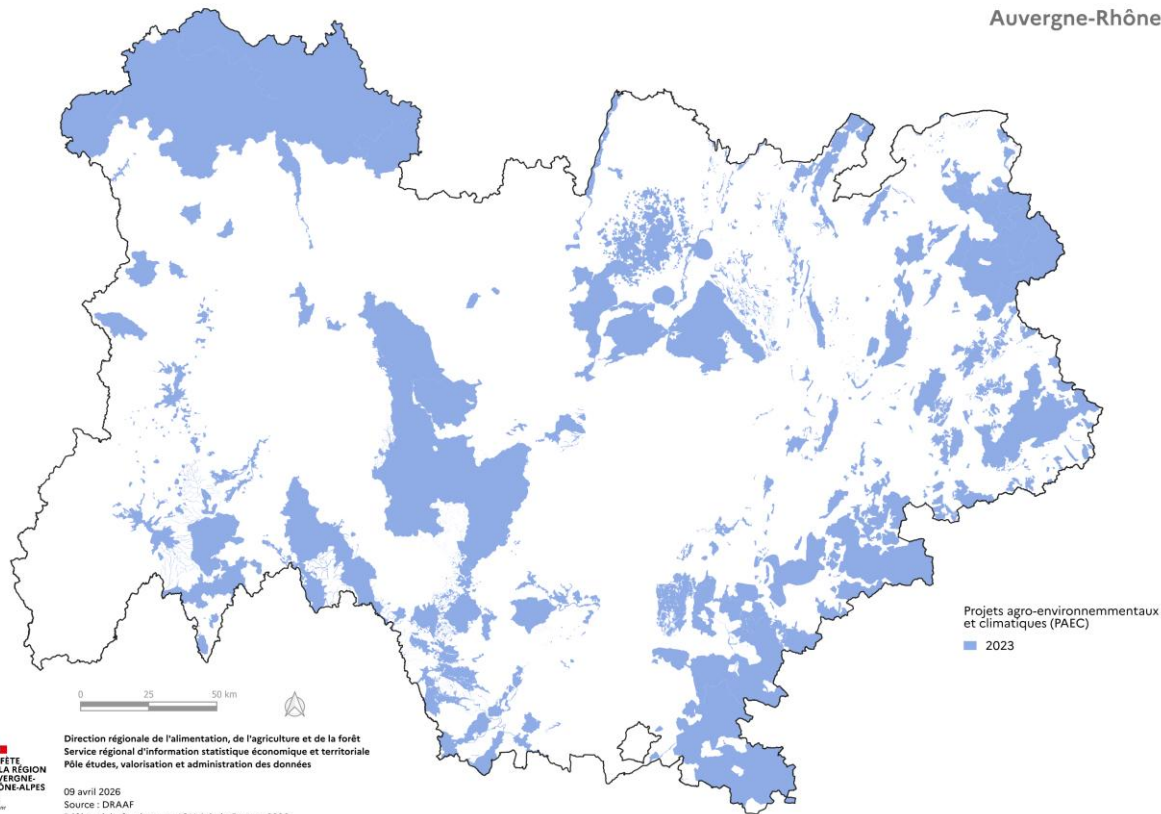
- 13 PAEC en 2025 : 68 %

Prévisions de contractualisation : 5,46 M€

Réalisés : 3,7 M€

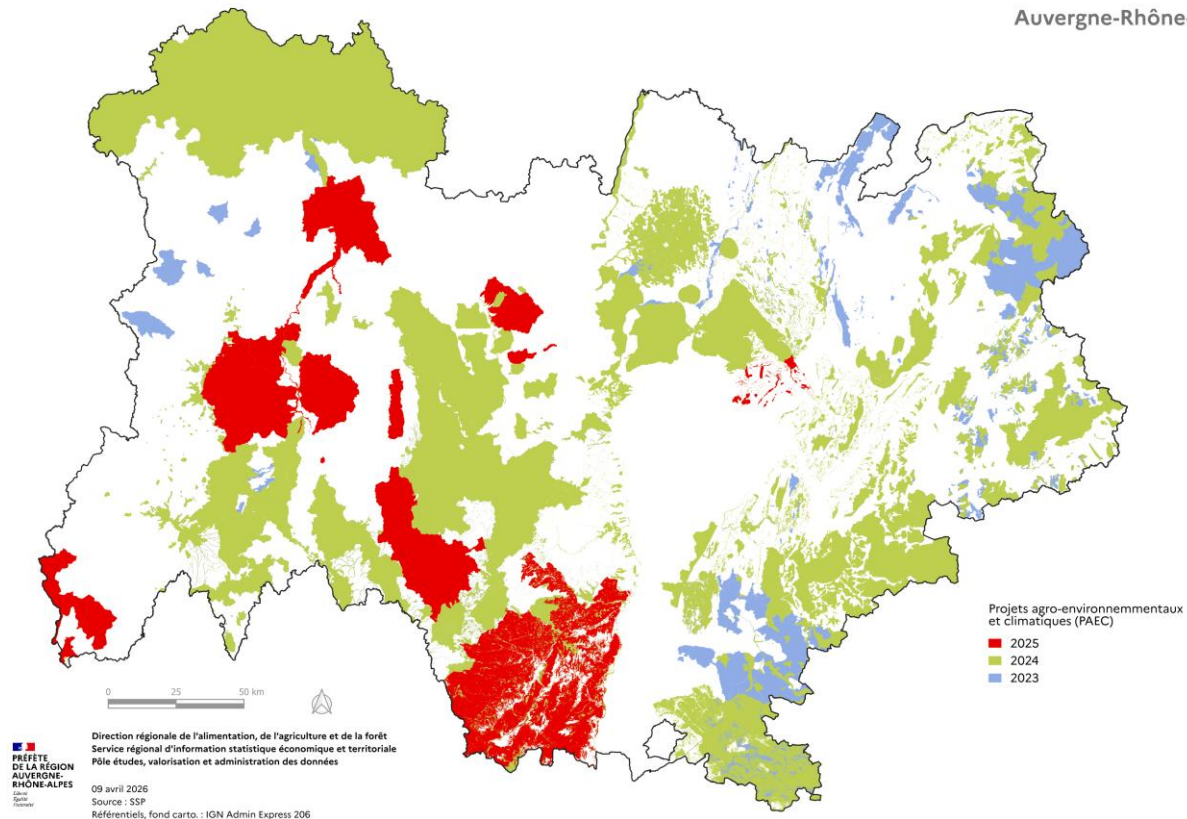
PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES 2023

Auvergne-Rhône-Alpes



EVOLUTION PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES 2023-2025

Auvergne-Rhône-Alpes

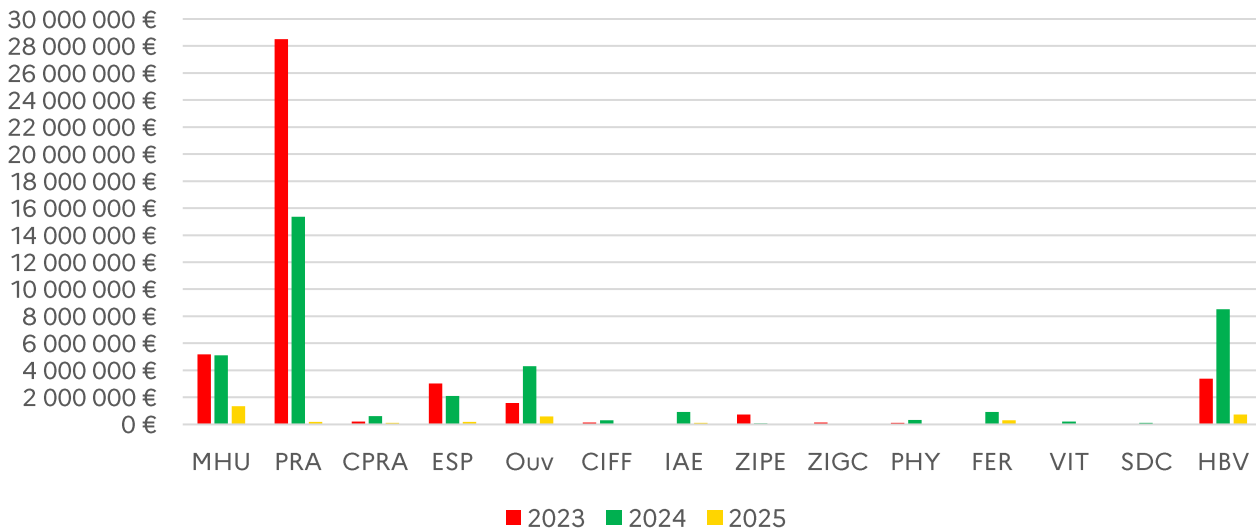


Montants consommés par financeur : campagne 2023, 2024 et 2025

Montant consommé	MASA	FEADER	AEAG	AELB	AERMC
2023	13 340 637 €	22 207 616 €	/	2 618 722 €	3 925 392 €
2024	5 248 169 €	21 336 609 €	1 320 192 €	5 096 542 €	5 901 608 €
2025	256 011 €	1 571 976 €	190 751 €	1 585 135 €	48 277 €

Montants engagés par MAEC sur la Région

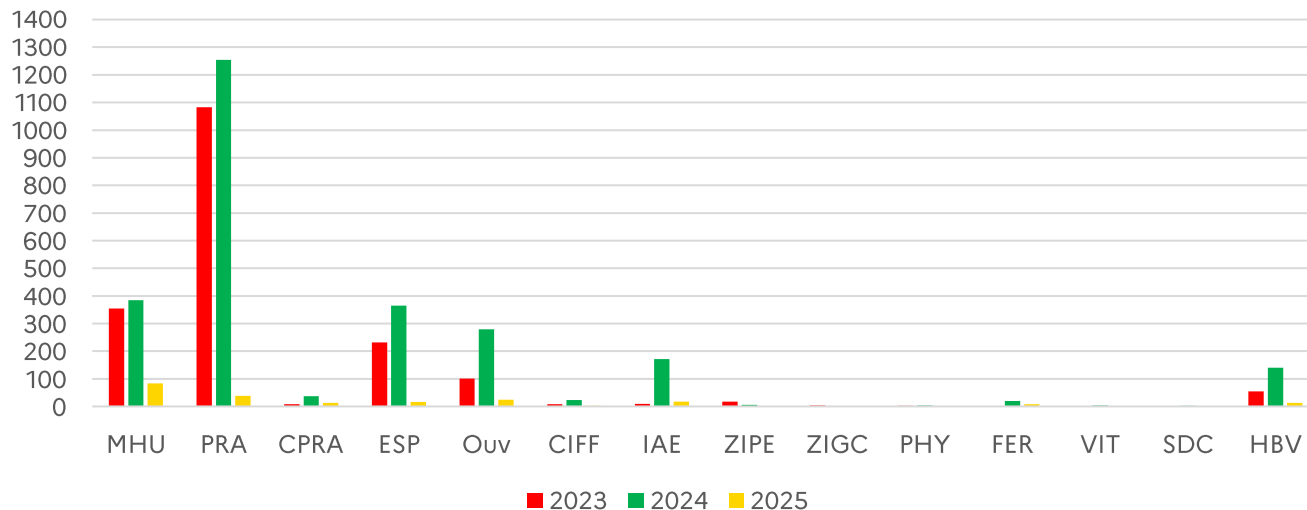
Montant engagé par MAEC



	2023	2024	2025
MHU	5 184 167 €	5 110 527 €	1 352 894 €
PRA	28 497 863 €	15 362 723 €	181 211€
CPRA	195 537 €	596 462 €	111 999 €
ESP	3 014 268 €	2 110 791 €	184 416 €
Ouv	1 580 436 €	4 314 479 €	589 877 €
CIFF	125 020 €	303 701 €	15 387 €
IAE	14 541 €	912 975 €	117 060 €
ZIPE	719 942 €	58 208 €	0 €
ZIGC	130 556 €	0 €	0 €
PHY	99 968 €	324 223 €	0 €
FER	0 €	912 246 €	305 582 €
VIT	0 €	199 963 €	0 €
SDC	0 €	120 918 €	0 €
HBV	3 381 945 €	8 523 056 €	736 074 €

Nombre d'engagements par MAEC sur la Région

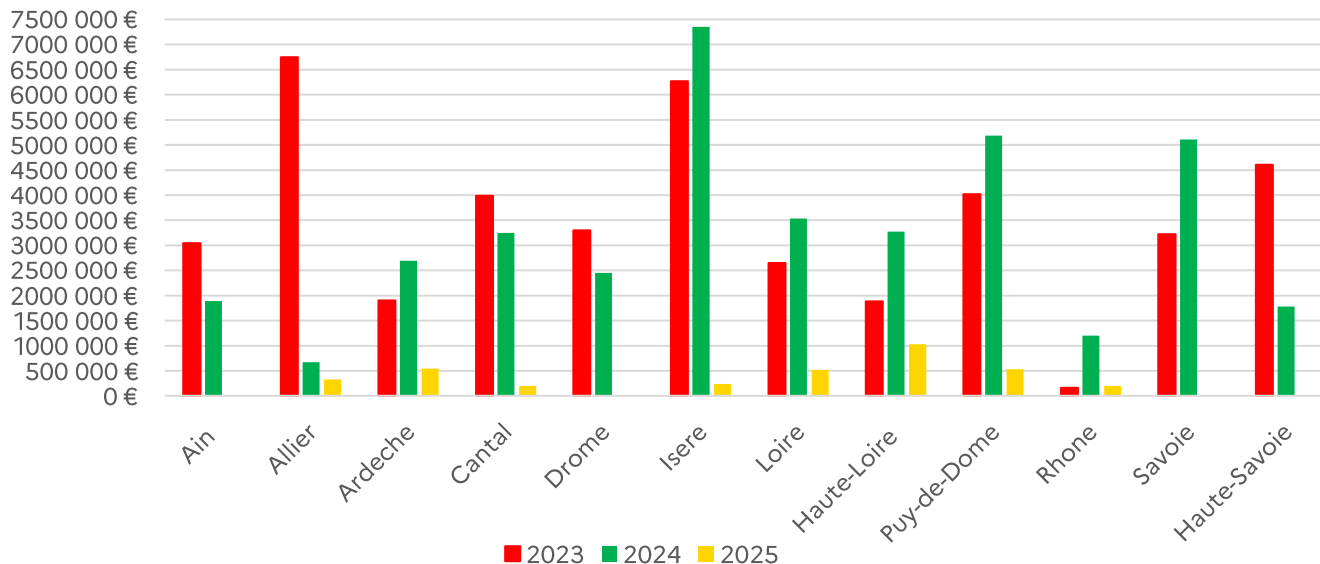
Nbr engagements MAEC



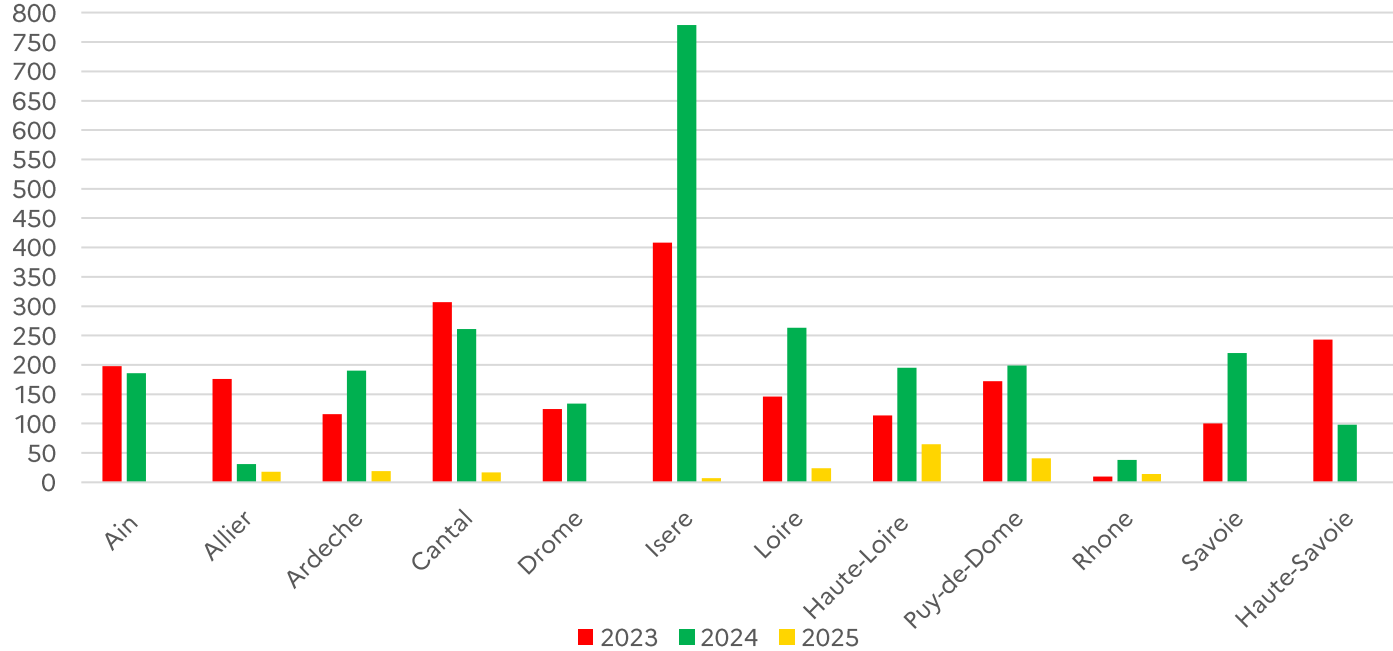
	2023	2024	2025
MHU	355	385	84
PRA	1083	1254	38
CPRA	8	37	13
ESP	232	365	16
Ouv	101	279	24
CIFF	8	23	3
IAE	10	172	18
ZIPE	18	6	0
ZIGC	4	0	0
PHY	2	4	0
FER	0	20	8
VIT	0	4	0
SDC	0	2	0
HBV	55	140	13

3. Bilan départemental MAEC surfaciques

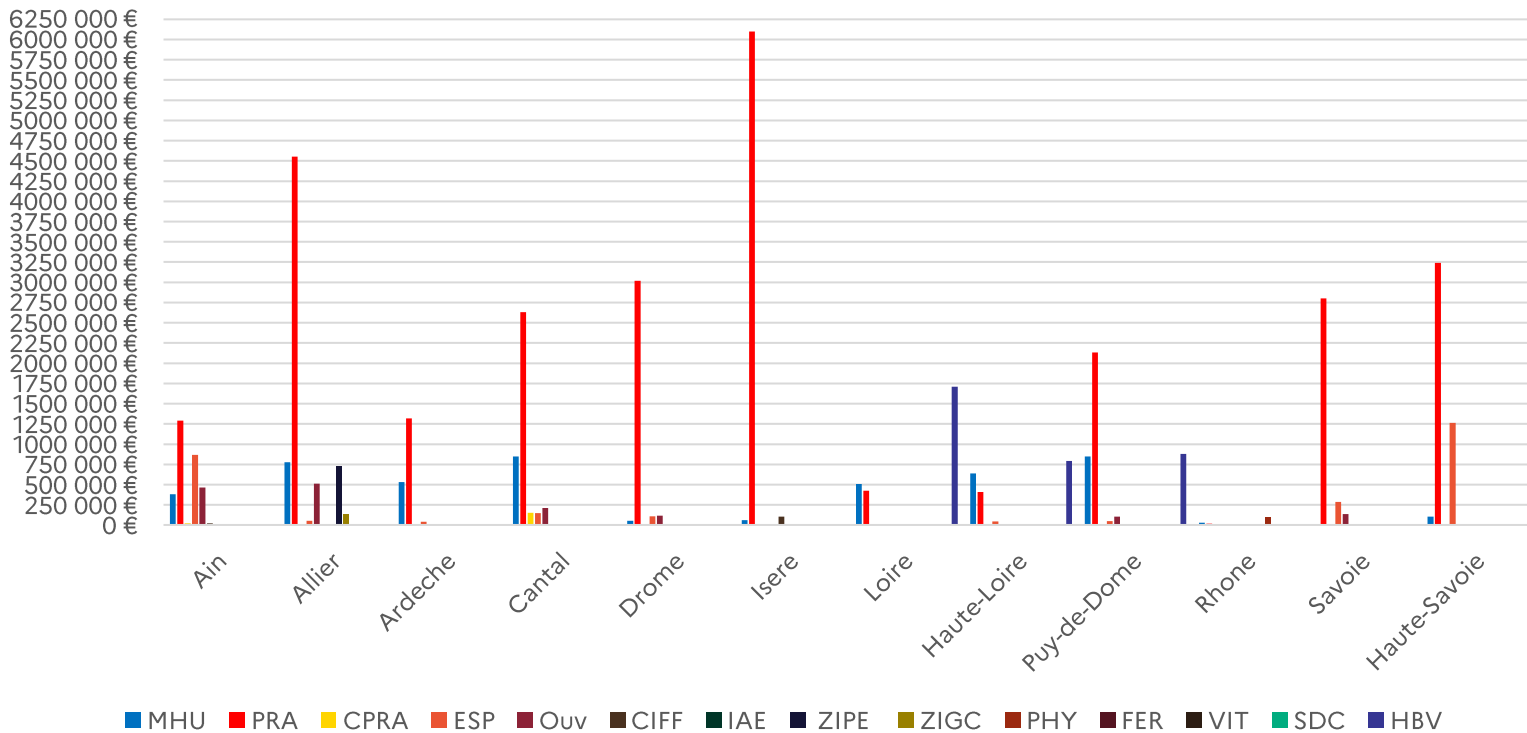
Montant engagé



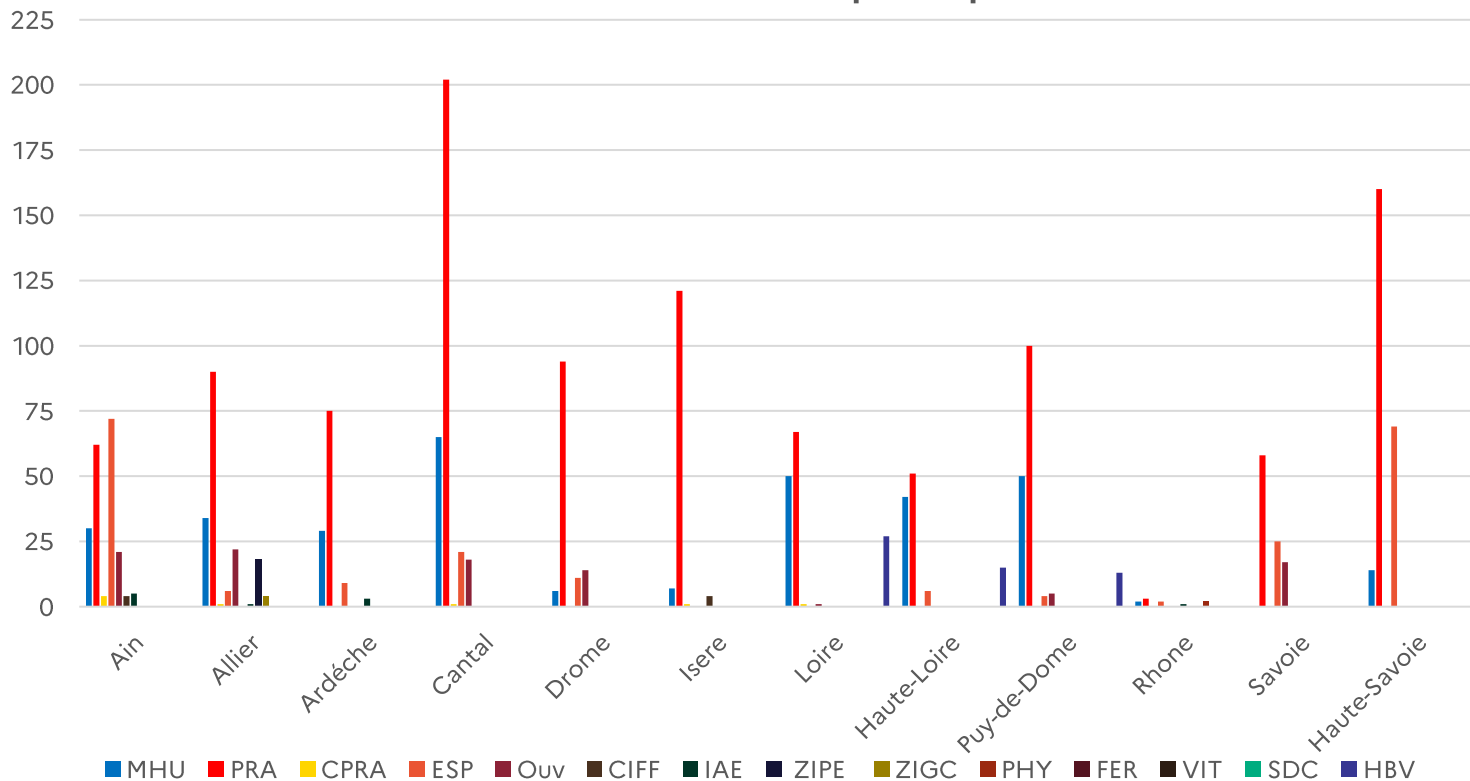
Nombre de MAEC engagées



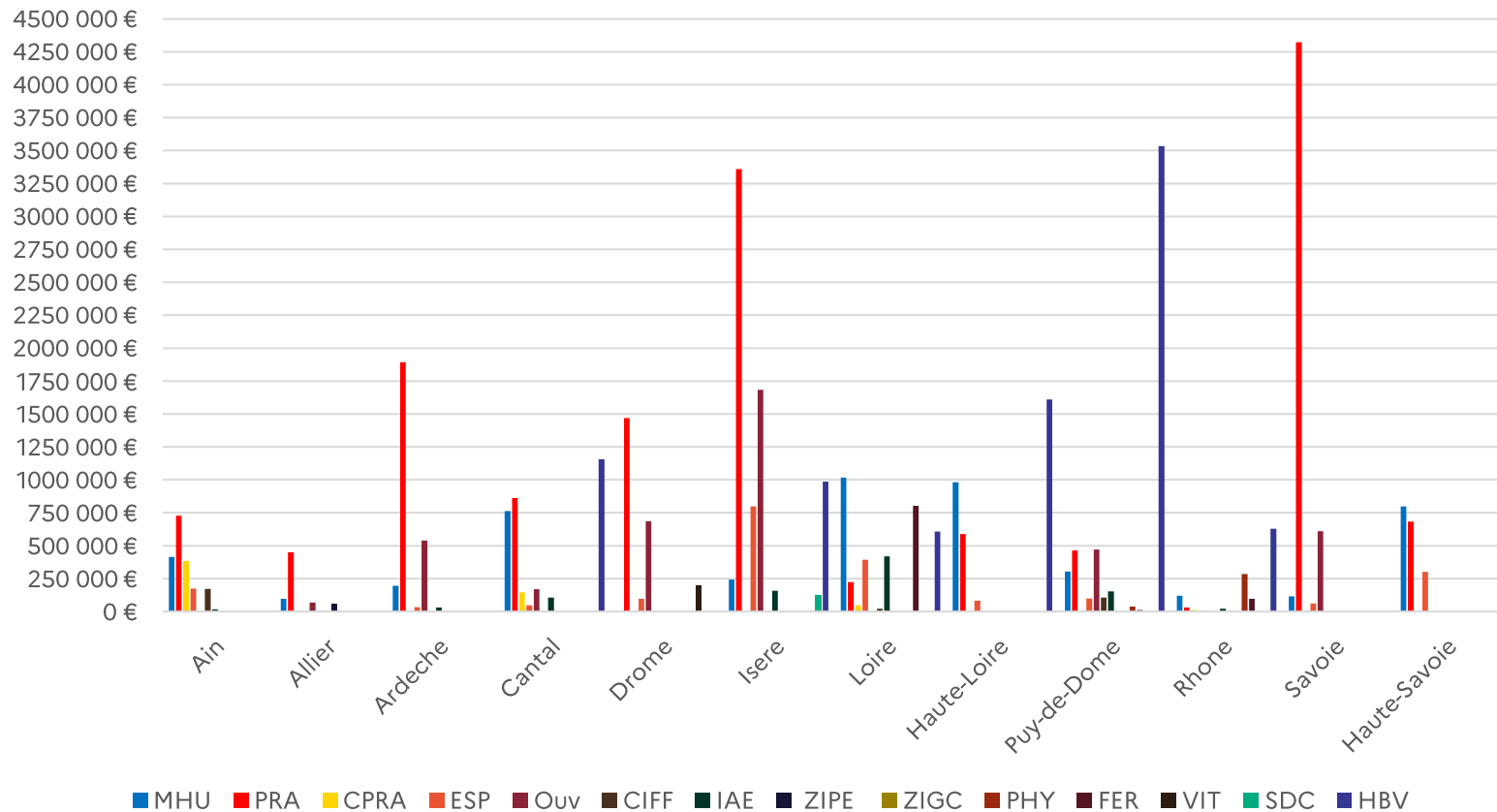
Montant engagé par MAEC et par département en 2023



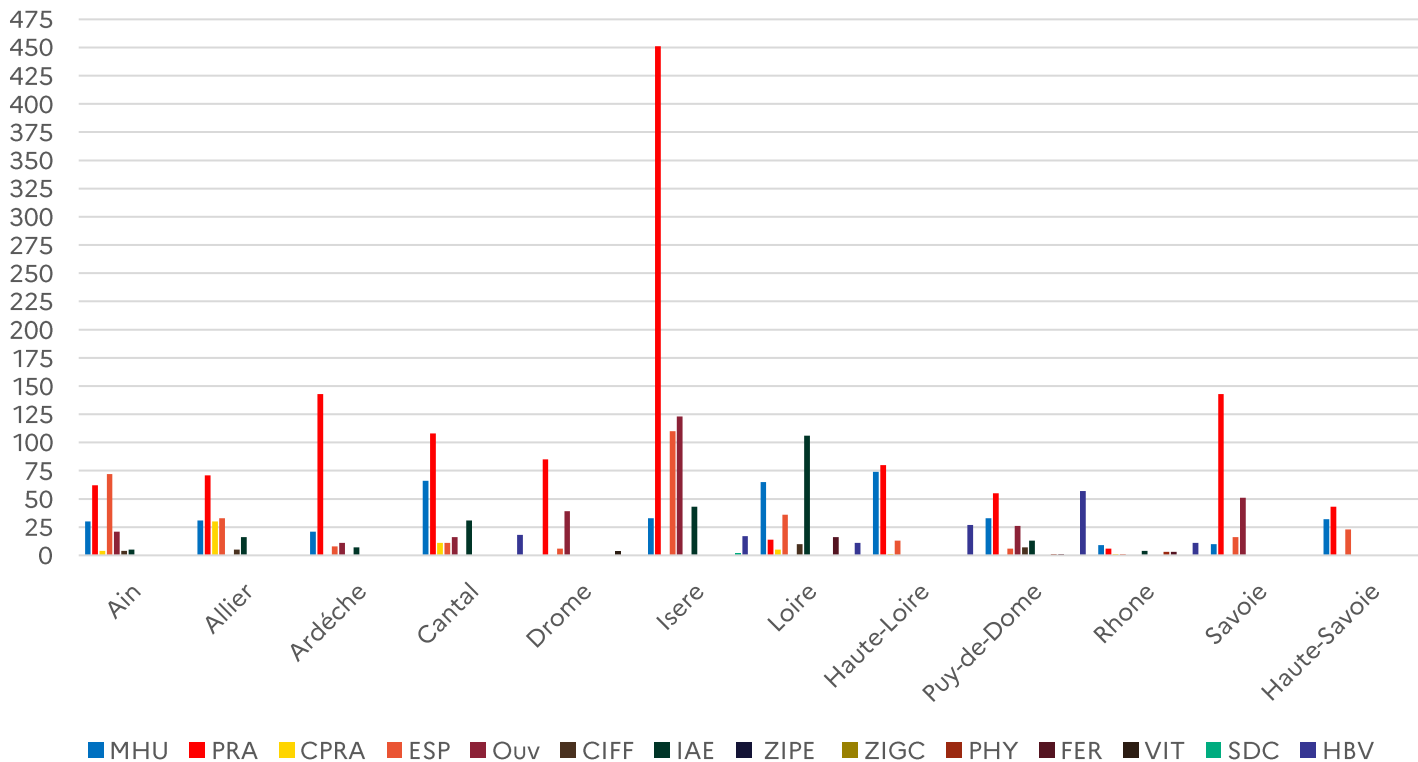
Nombre et MAEC contractualisés par département en 2023



Montant engagé par MAEC et département en 2024

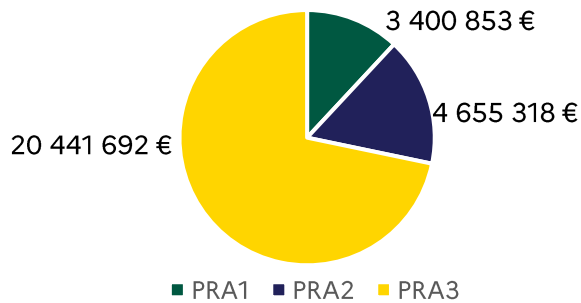


Nombre et MAEC contractualisées par département en 2024



4. Focus sur la mesure PRA en région

Répartition MAEC PRA
Année 2023



Total MAEC PRA : **28 497 863 €**

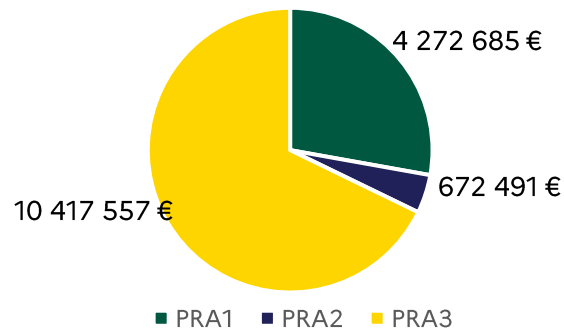
Représente 66 % de toutes les MAEC

PRA1 - Surfaces herbagères et pastorales : 51 €/ha

PRA2 - Systèmes herbagers et pastoraux (engagement de 90% des surfaces éligibles) : 88 €/ha

PRA3 - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage : 72 €/ha

Répartition MAEC PRA
Année 2024



Total MAEC PRA : **15 362 723 €**

Représente 39 % de toutes les MAEC

5. Bilan animation

Appel à Projet animation 2023

Montant retenu : 3 290 489 €

Païement avance : 867 876 €

Païement acompte + solde : 1 641 494 €

48 dossiers soldés + 3 en attente de paiement sur 51

Appel à Projet animation 2024

Montant retenu : 1 002 135 €

Païement avance : 237 618 €

Païement acompte + solde : 159 566 €

9 dossiers soldés + 2 en attente de paiement sur 19

Appel à Projet animation 2025

Montant retenu : 334 417 €

Païement avance : 66 537 €

20 dossiers engagés

Appel à Projet animation 2026

Montant retenu : 92 944 €

Païement avance : 24 133 €

14 dossiers engagés

6. Bilan des contrôles ASP

Campagne	Nbr contrôles	Nbr contrôles conformes	Nbr contrôles avec au moins un point de contrôle non conforme	Nbr contrôles NC avec uniquement une modification du RPG (contours parcelles...)	Nbr contrôles avec au moins un point de contrôle non conforme autre qu'une modification du RPG (contours parcelles...)	Nbr de dossiers avec au moins un point de contrôle non respect du plan de gestion
2023	89	44	45	21	24	13
2024	78	20	58	19	39	13

Pour 47 % (2023) et 33 % (2024) des dossiers non conformes, la conformité porte uniquement sur une modification de la grappe RPG.

Le principal point d'attention sur les dossiers MAEC reste le respect de plan de gestion et le défaut d'enregistrement des pratiques.

7. Les MAEC surfaciques en 2026

- Durée d'engagement réduite à 3 ans pour limiter le chevauchement de la PAC actuelle sur la PAC post-2027 avec l'apparition des AAEC (actions agroenvironnementales et climatiques)
- Limitation du nombre de MAEC ouvertes en 2026
- La fermeture de certaines mesures a été décidée sur la base de 2 motifs :
 - soit le cahier des charges de la mesure n'est pas adaptable en contrat de trois ans : la réduction de la durée de ces mesures aurait supposé une réévaluation des surcoûts et manques à gagner (ex : MAEC IAE, MAEC eau pour les cultures légumières de plein champ et les cultures pérennes, et plusieurs MAEC eau pour les grandes cultures) et, parfois, aurait remis en cause l'objectif de la mesure (ex : CPRA
 - soit, au niveau national, la mesure est très peu voire pas souscrite
- **En AURA, pas concerné car suite à l'appel à projet qui ne portait que sur des mesures « Eau », il n'y a pas eu de contractualisation.**

7. Les MAEC surfaciques en 2027

A ce jour, les choix pour la campagne 2027 ne sont pas arrêtés, ils dépendront notamment de la présence d'une année de transition ou non avant la future PAC.

Mise en place de 2 nouvelles MAEC « réduction de l'usage de produits phytopharmaceutiques » localisées, simples et spécifiques pour les surfaces agricoles situées sur les AAC pour une durée de 2 à 3 ans.

Cahiers des charges des mesures proposées

	Obligations	Période où s'applique l'obligation	Rémunération
Obligations transversales	Seules les parcelles dont au moins une partie de la surface est présente dans le PAEC et dans une aire d'alimentation de captage (AAC) sont éligibles.	À la date limite du dépôt de la demande d'aide	Non rémunéré
	Enregistrer les pratiques	Sur toute la durée du contrat	Non rémunéré
MAEC localisée « interdiction d'usage d'herbicides »	Interdiction d'usage de traitements herbicides sur les surfaces engagées, y compris pour la destruction des couverts, pendant la durée de l'engagement	Sur toute la durée du contrat	311 €/ha
MAEC localisée « interdiction d'usage des pesticides »	Interdiction d'usage de traitements herbicides et hors-herbicides sur les surfaces engagées, y compris pour la destruction des couverts, pendant la durée de l'engagement	Sur toute la durée du contrat	340 €/ha

Prévisions MAEC surfaciques 2027

Décembre 2025 (donc avant les infos sur les MAEC 2026) : lancement d'une enquête auprès des opérateurs afin de connaître leurs besoins et leur volonté d'ouvrir de nouvelles MAEC sur le territoire des PAEC existants en 2027 :

- Beaucoup d'opérateurs ne souhaitent pas repartir pour différentes raisons :
 - Le travail a été fait lors des 2 premières années et cela ne concernerait que quelques agriculteurs
 - Concurrence des PSE
 - Les élections municipales auront des impacts dans les interco et les nouvelles équipes ne pourront se prononcer que tardivement sur l'opportunité d'ouvrir de nouvelles MAEC.
- Pour les opérateurs intéressés, la contractualisation de nouvelles MAEC nécessiterait un besoin en financement total maximum de **2 000 000 €**.
- A ce jour, les crédits animation des territoires ne sont pas connus.

8. Les Actions agroenvironnementales et climatiques (AAEC)

En cour de discussion

C'est le nom de la principale intervention environnementale de la proposition de règlement PAC, elle est issue du regroupement des écorégimes et des MAEC-Bio :

- l'ouverture de l'intervention est obligatoire pour les États membres
- les soutiens sont classés en 2 types : les engagements en matière de gestion et les actions de transition
- les objectifs qui pourront être poursuivis par les engagements en matière de gestion recouvrent notamment les enjeux actuellement associés aux MAEC

Les Actions agroenvironnementales et climatiques (AAEC)

En cour de discussion

- l'agriculture biologique et l'élevage extensif devront être soutenus
- les engagements en matière de gestion pourraient être annuels ou pluriannuels
- les actions de transition sont soumises à l'existence d'un plan de gestion individuel validé par l'État membre, avec des objectifs à remplir (sous peine de sanctions et de remboursement des annuités déjà perçues). Les actions de transition sont plafonnées à 200 000 € par bénéficiaire et par programmation

Merci de votre attention